



Centrales Villageoises BEEWATT

Société par actions simplifiée à capital variable, au capital de 70 200 €
Siège social : 6 Place du Château 38690 Le Grand Lemps
N° SIREN 851 616 144 RCS Vienne

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 3 juin,
A 9 heures 30,

Les actionnaires de la société SAS CV BEEWATT, société par actions simplifiée à capital variable, au capital de 70 200 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, dans l'ancien gymnase d'Apprieu, sur convocation faite par le conseil de gestion.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents en entrant en séance. Cette feuille est jointe en annexe. 73 actionnaires sont présents ou représentés sur un total de 112 actionnaires et représentent 73 voix. 33 personnes sont présentes et 43 sont représentées.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel FORGUE, président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par le conseil de gestion,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus au président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
- Candidatures au conseil de gestion

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par le président.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION : affectation du résultat

L'Assemblée Générale approuve la proposition du président et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 6 685 € en intégralité au compte "Report à nouveau" dont le montant reste négatif à - 2 161 €.

Le compte de report à nouveau après affectation du résultat étant négatif, aucun intérêt ne peut être versé aux sociétaires

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION : pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Election des membres du Conseil de Gestion

Suivant l'article 19 des statuts le conseil de gestion est composé de six à quinze membres choisis parmi les associés. Le mandat des membres du Conseil de gestion est de 3 ans renouvelables.

Actuellement le conseil est composé de 11 membres élus en 2022. Il reste donc 4 postes disponibles.

Fredy POTSCHKA présente sa candidature.

Fredy POTSCHKA est élu à l'unanimité

Arnaud JEULIN présente sa candidature.

Arnaud JEULIN est élu à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

LE PRESIDENT

M. Michel FORGUE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'F' followed by a long horizontal stroke.

Annexes

Feuille de présence des actionnaires

Pouvoirs de représentation